### DEC133354INS2I

# Décision portant nomination de Mme Hélène TOUZET aux fonctions de chargée de mission

# LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) :

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées per leur activité ;

#### **DECIDE:**

#### Article 1er

Mme Hélène TOUZET, directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la bio-informatique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Hélène TOUZET demeure affectée au Laboratoire d'informatique fondamentale de Lille (LIFL) – UMR8022 – Lille.

## Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, Mme Hélène TOUZET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

# Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président Alain Fuchs